

Bruxelles : 126 bte 12, Av. des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles Tel.: 02/245.46.95 Fax.: 02/215.12.78
 Mons : Parc Initialis - 2, Av Descartes - 7000 Mons Tel.: 065/ 32.15.51 Fax.: 065/ 32.15.77
 Liège : 63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe Tel.: 04/234.17.00 Fax.: 04/234.17.80

Banque : 340-0298168-28 T.V.A. BE 406.671.312

- CONFIDENTIEL -

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

Rapport N° : 05/17.07.2003/02 Personne(s) responsable(s) de l'exécution du travail
 Date du contrôle : 28.07.2003 Nom-Prénom : [REDACTED]
 Propriétaire nom-Prénom : [REDACTED] N° F.V.A. N° C. Iden : [REDACTED]
 Adresse : Rue Longue 65 Adresse de l'installation : Rue Longue 65
4837 Boelen 4837 Boelen

Type de contrôle :

- A) ~~Examen de conformité d'une installation électrique BT domestique avant mise sous tension, effectué sur base des prescriptions du RGIE Art.: 270.~~
- B) Examen de contrôle d'une installation électrique BT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution - A.R. du 01.07.1992.

Type d'installation :

(Unité d'habitation) (Unité de travail domestique) (Parties communes) (Autres :) Art. ~~86~~ ou 87.
 Distributeur : Elecnobel Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 3 x 220V
 Alimentation tableau princ. : 4 X 10 mm². Protection raccordement : 6 A.
 Colonne d'alimentation : 4 X 16 mm². Interr-Sect. Général : Diff 40 A.
 Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 8 R_i = 14 Ohm(s) R_{TOT} = 8 Mégohm(s)

Différentiel	I _n en A	I _{cc} en KA	I _p en A	circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en KA	I _p en A	circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en KA	I _p en A	circuits protégés
A												
B	<u>40</u>	<u>3</u>	<u>0.3</u>	<u>Grad</u>	<u>40</u>	<u>3</u>	<u>0,03</u>	<u>2</u>				

Type de contrôle : A

Type de contrôle : B

Circuits	Protections	Sections	Installation	Circuits	Protections	Sections	Installation
			Nombre PC : II + T IV + T	<u>1</u>	<u>Dij III 25A</u>	<u>4</u>	Nombre PC <u>20</u> II + T <u>IV + T</u>
			Nombre PL :	<u>4</u>	<u>Dij II 20A</u>	<u>2,5</u>	
			Arrivées :	<u>3</u>	<u>Dij V 16A</u>	<u>1,5/2,5</u>	Nombre PL : <u>13</u>
			Type Chauffage :				Arrivées : <u>-</u>
			Divers :				Type Chauffage <u>Central Pozort</u>
							Divers : <u>-</u>

INFRACTIONS : (voir code au verso) NEANT

Remarques : Salle de bain/douche : l'installation sanitaire n'est pas réalisée au jour du contrôle.

Liaisons équipotentielles principales/Secondaires : non visibles et existent sur déclaration du responsable du travail
 - installées non connectées.

Le différentiel général est a été plombé et les schémas ont été signés et n'ont pas été signés.

Conclusion a) : l'installation est n'est pas conforme aux prescriptions légales

Conclusion b) : l'installation est n'est pas conforme aux prescriptions légales } Prochaine visite : 2028

L'installation électrique BT n'étant pas conforme, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. L'Organisme agréé qui a effectué l'inspection se représentera avant le afin de vérifier l'élimination des infractions constatées.

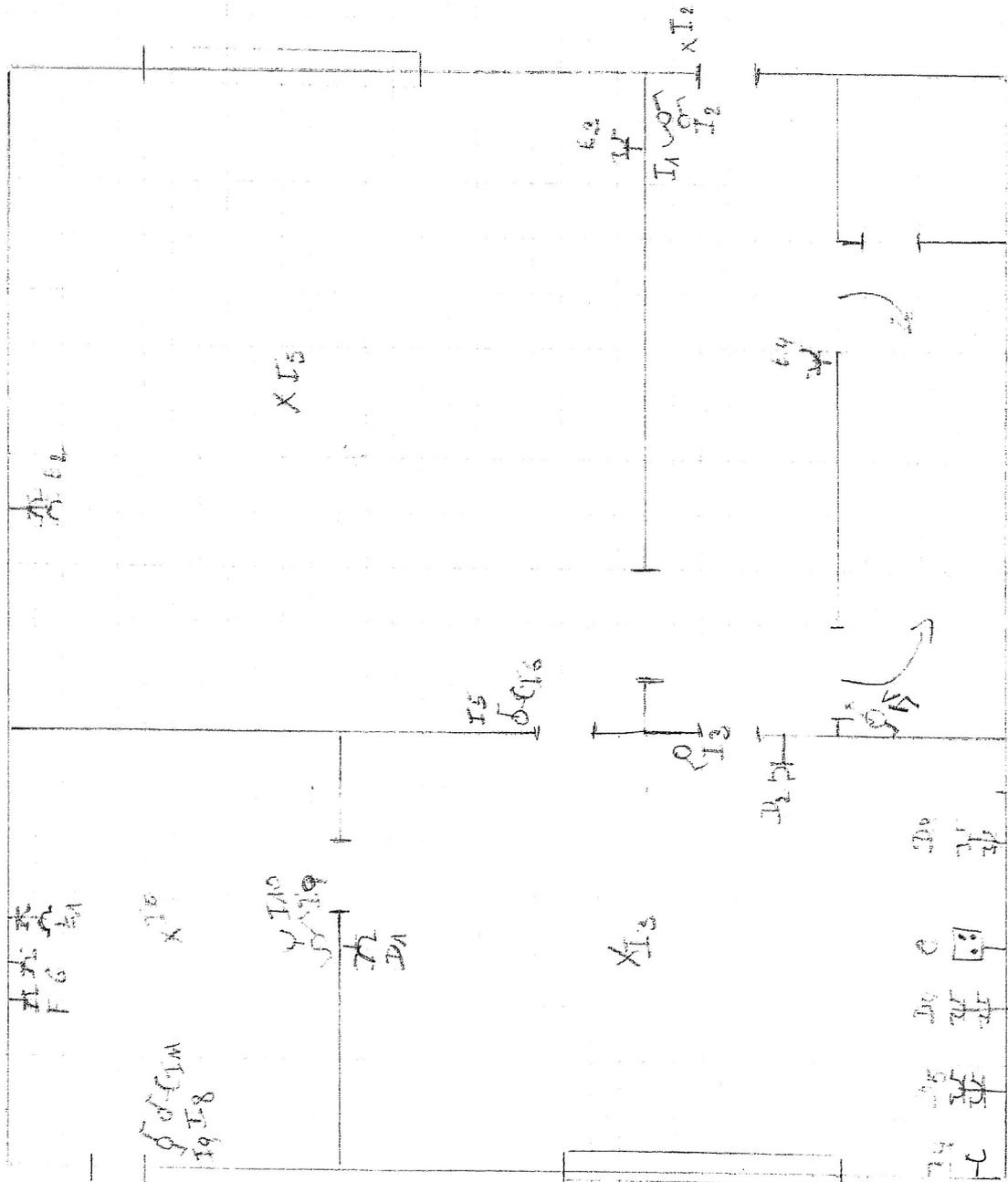
N.B. : En cas de refus d'une seconde visite ou au cas où les infractions subsisteraient, une copie du Procès Verbal sera envoyée conformément à l'Art.276/2 à l'administration de l'Energie préposée à la Haute Surveillance des installations.

L'agent visiteur (nom+signature)
 Pr. C.I.B. V. GOMY

Le client (nom + signature)



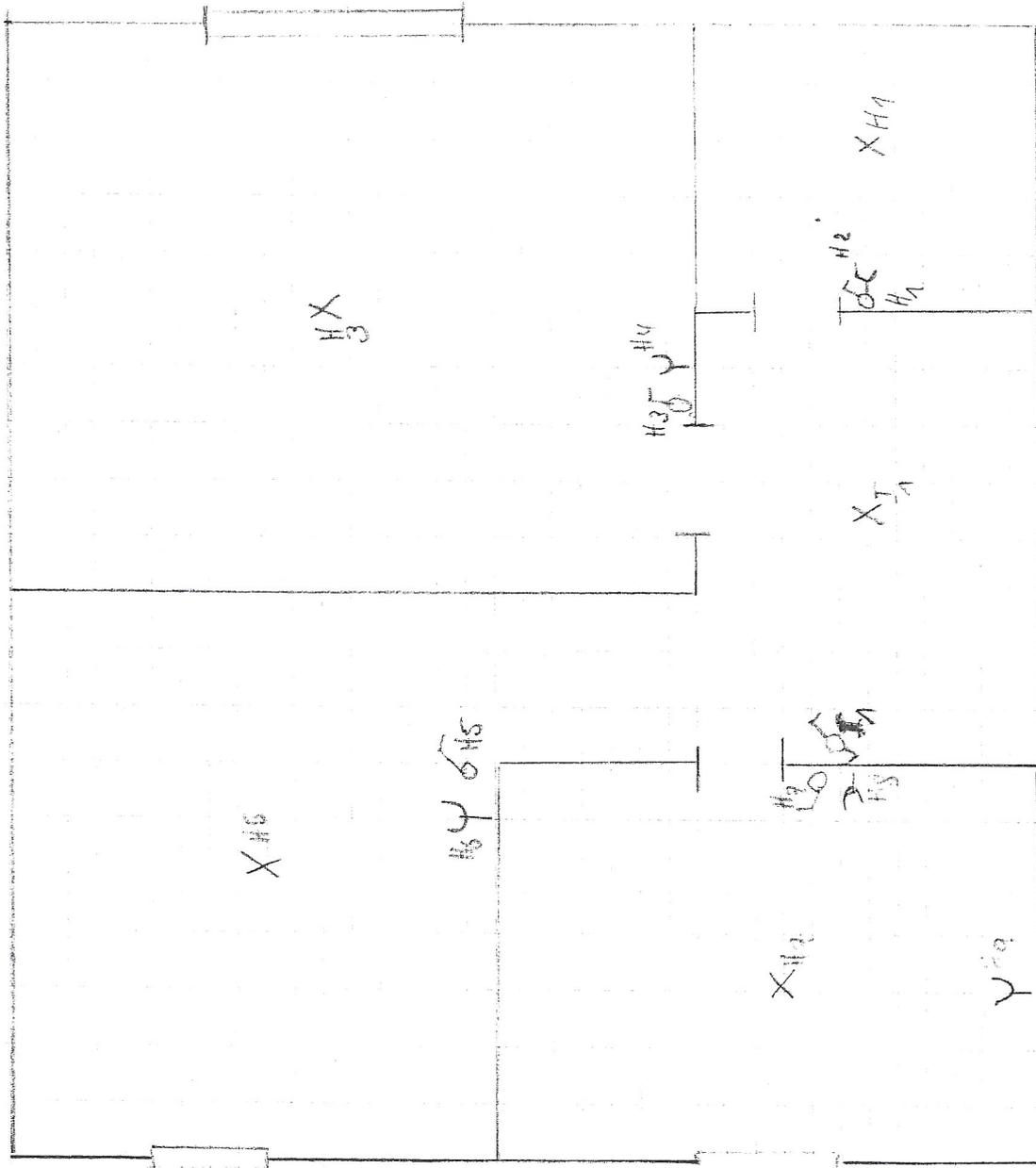
RE 2



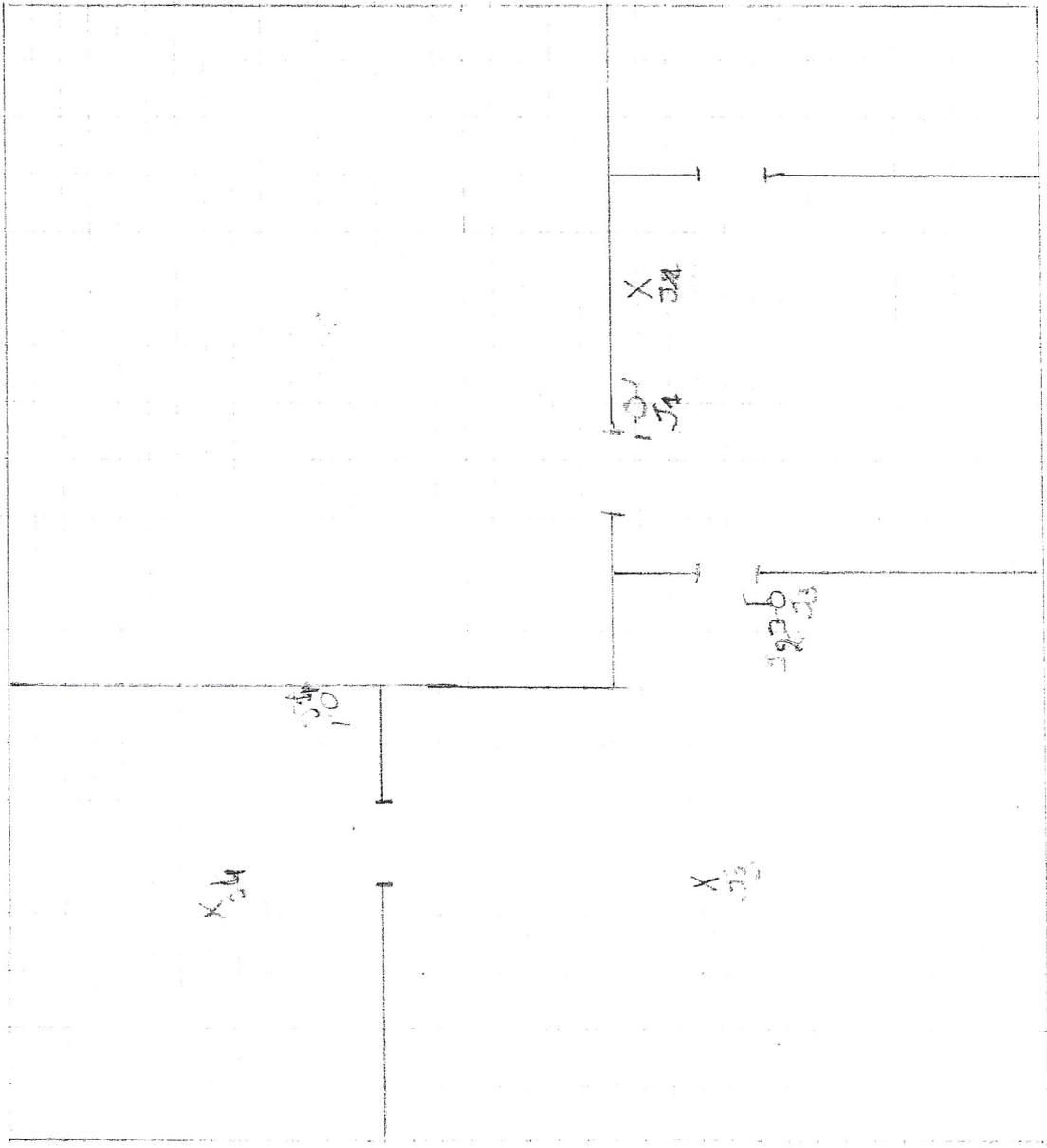
I 4

ETAGE

ANCIENNE S. MONTAINE



CAVE



POUR CIB

VU LE 28.07.2003 JEMEPPE

V. GOHY

